



# Releasenotes OFEC

du 27 janvier 2010

**Changement de release du 4.2.0 au 5.0.0  
(réalisation des projets NAVS13 et  
harmonisation des registres)**

**Numéro AVS13 et communication  
à l'AVS et au contrôle des habitants**

## Contenu

<b>1</b>	<b>Généralités / But du document</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Nouveau numéro AVS13 dans Infostar</b>	<b>3</b>
2.1	Attribution du nouveau numéro AVS13	3
2.2	Personnes auxquelles le nouveau numéro AVS13 a déjà été attribué	3
2.3	Visibilité du nouveau numéro AVS13 dans Infostar	4
2.4	Contenu de la communication à la CdC	8
2.5	Recherche à l'aide du nouveau numéro AVS13	10
<b>3</b>	<b>Communication automatique et électronique à l'AVS (art. 53 OEC)</b>	<b>10</b>
3.1	Communications à l'AVS à partir du 27 janvier 2010	10
3.2	Abrogation de la lettre du 08.07.2008 NAS / HDR	10
<b>4</b>	<b>Communication automatique et électronique au contrôle des habitants (art. 49 OEC)</b>	<b>11</b>
4.1	Communication automatique et électronique au contrôle des habitants avec raccordement à la "plateforme Sedex"	11
4.2	Communication au contrôle des habitants sans raccordement à la "plateforme Sedex"	11
4.3	Exceptions qui exigent l'envoi d'une communication sur papier au contrôle des habitants	12
4.4	Visibilité des communications générées automatiquement et sous forme électronique	13
4.5	Contenu de la communication au contrôle des habitants	15

## 1 Généralités / But du document

Après l'introduction du release 5.0.0, le nouveau numéro AVS13 sera visible dans Infostar. En outre, les communications à la Centrale de compensation (CdC) à Genève pourront être vues dans Infostar resp. leur statut pourra être suivi.

La communication à la CdC se fait uniquement automatiquement et sous forme électronique.

Dans le cadre de l'harmonisation des registres, les communications prescrites (art. 49 OEC) peuvent être fournies automatiquement et sous forme électronique aux contrôles des habitants pour autant qu'ils soient raccordés à la "plateforme Sedex".

Les fonctions des nouveautés mentionnées ci-dessus sont présentées dans ce document.

## 2 Nouveau numéro AVS13 dans Infostar

### 2.1 Attribution du nouveau numéro AVS13

Lors de la clôture des transactions Naissance, Personne et Enfant trouvé, les communications prévues se feront automatiquement au moyen d'un programme batch de la CdC à Genève. **Les officiers de l'état civil n'ont aucune influence et ne peuvent être tenus responsables au cas où les communications ne parviendraient pas à la Centrale de compensation AVS (CdC).** Dès réception des communications, la CdC attribue le nouveau numéro AVS13 dans son registre; celui-ci s'inscrit automatiquement et sous forme électronique auprès de la personne concernée dans Infostar. Cette procédure est valable pour toutes les personnes nouvellement saisies dans Infostar.

### 2.2 Personnes auxquelles le nouveau numéro AVS13 a déjà été attribué

Toutes les modifications relatives

- au nom de famille,
- au nom de célibataire,
- aux prénoms,
- au sexe,
- à la date de naissance,
- au lieu de naissance,
- au nom de famille et prénoms des parents,
- à la nationalité,
- à la naturalisation (acquisition de la nationalité suisse par des étrangers),
- au décès

qui concernent des personnes possédant déjà un nouveau numéro AVS13 seront reprises dans le registre de la CdC sur la base des communications établies automatiquement à partir d'Infostar (programme batch).

Le nouveau numéro d'assuré AVS13 a déjà été attribué dans le courant de 2009 à toutes les personnes qui ont été saisies dans Infostar avant l'introduction des communications automatiques entre Infostar et la CdC.

### 2.3 Visibilité du nouveau numéro AVS13 dans Infostar

Le nouveau numéro d'assuré AVS13 apparaît sur le masque "Etat civil" (ISR 0.10) pour autant qu'il ait déjà été attribué à la personne concernée. Il est possible de passer au masque "Annonces UPI" (ISR LHR 0.44) à l'aide du nouveau bouton (croix suisse).

The screenshot shows the 'Infostar / Etat civil (ISR 0.10)' window. The toolbar contains several icons, with a Swiss cross icon highlighted in red. Below the toolbar, a dropdown menu is also highlighted in red, displaying 'NAVS13' and '756.1137.9091.90, Beispiel Anna'. The main form area contains the following fields:

7,000,768	Tran...	81,566	01.03.2002	<>	Non rectifié	<input checked="" type="checkbox"/>	Statut	Actif / clôturé
Etat civil								
Nom, prénoms	Beispiel, Anna							
Nom célibataire							Sexe	F
Autres noms								
Date de naissance	18.01.1971	ou année		Heure		Heure A/B		
Lieu de naissance	Fribourg						FR	
Complément								
Date du décès		Heure du décès		Heure A/B				
Lieu du décès								
Complément								
Etat civil	célibataire	dès		Statut de vie	en vie	<input type="checkbox"/> Sous tutelle		
Lieu d'origine	Tavel FR							
Nom, prénoms du père	Beispiel, Anton							
Nom, prénoms de la mère	Beispiel, Maria							
Lieu de domicile	Tavel						FR	
Père adoptif								
Mère adoptive								

At the bottom right of the window, there are buttons for 'TERMINAL' and 'T'.

Les données d'état civil, y compris le numéro AVS13 tenu par la CdC dans son registre, apparaissent sur le masque "Annonces UPI" (ISR LHR 0.44). L'annonce n'est visible que si le nouveau numéro AVS13 a été attribué à la personne concernée ou si la mutation correspondante a été effectuée.

**Dans certains cas, les données peuvent diverger de celles qui sont enregistrées dans Infostar (p.ex. lieu de naissance différent car la CdC n'utilise pas le même tableau dans son registre que celui qui est stocké en arrière-plan dans Infostar). Les officiers de l'état civil n'ont aucun devoir de contrôler, resp. de communiquer les données qui ne sont pas identiques dans les deux registres.**

The screenshot shows a software window titled "Infostar / Annonces UPI (ISR LHR 0.44)". The window contains a menu bar with "Fichier" and a toolbar with a cursor icon. Below the toolbar, there is a form with the following fields:

- No STAR: 7,000,768
- Données d'état civil UPI:
  - NAVS13: 756.1137.9091.90
  - Nom, prénoms: Beispiel, Anna
  - Nom célibataire: (empty) Sexe: F
  - Date de naissance: 18.01.1971
  - Lieu de naissance: Fribourg
  - Nom, prénoms du père: Beispiel, Anton
  - Nom, prénoms de la mère: Beispiel, Maria
- Inscriptions UPI existantes:

Date de l'avis	NAVS13	Nom, prénoms	Sexe	Date de naissa
04.08.2009	756.1137.9091.90	Beispiel, Anna	F	18.01.1971

At the bottom right of the window, there are two buttons labeled "TERMINAL" and "T".

Vous pouvez accéder au masque "Informations sur l'inscription" (ISR 0.06) à partir du masque "Etat civil" (ISR 0.10) en cliquant sur le bouton "Info sur la transaction". Il est possible de passer au masque "Annonces CdH" (ISR LHR 0.43) à l'aide du menu "Fichier".

Infostar / Informations sur l'inscription (ISR 0.06)

Fichier

Avis

Annonces CdH...

Retour

Transaction

81,492 Personne, 04 août 2009, Actif / clôturé

Saisie

Type de transaction

Personne

04.08.2009 09:06 par Mathys Anita

13.10.2009 16:45 par Mathys Anita

Statut

Actif / clôturé

Compétence

Arrondissement de l'état civil

ZA Tafers

Clôture

Date

04.08.2009 par Mathys Anita

TERMINAL IT

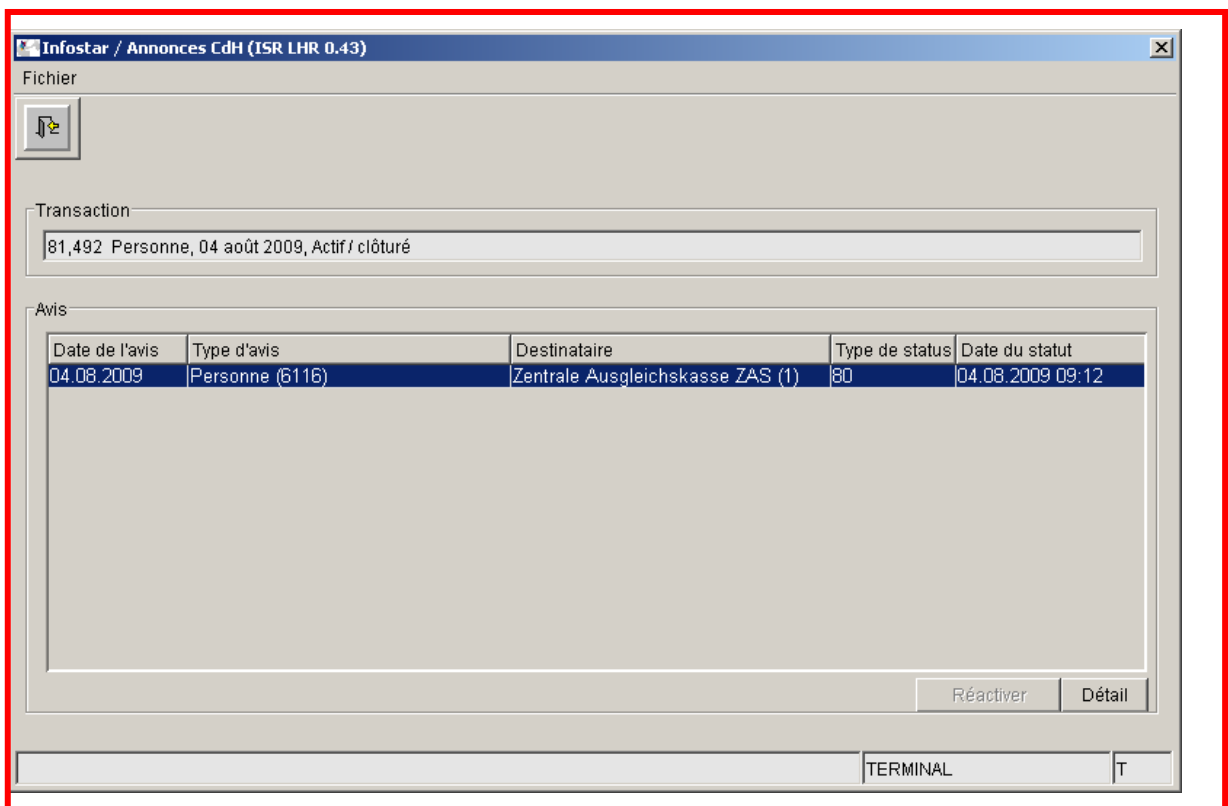
Le statut de la communication est indiqué sur le masque "Annonces CdH" (ISR LHR 0.43). Dès qu'Infostar envoie une communication à la CdC, celle-ci prend le statut 01 (en suspens). Après l'attribution du numéro AVS13 ou l'inscription de la date de mutation des données dans le registre de la CdC, Infostar reçoit automatiquement et sous forme électronique une annonce de retour. Le statut d'annonce 80 signifie que le numéro AVS13 a été attribué et inscrit dans Infostar et que les données ont été reprises dans le registre de la CdC.

### Statuts qui sont d'intérêt pour le service de l'état civil:

01 = en suspens

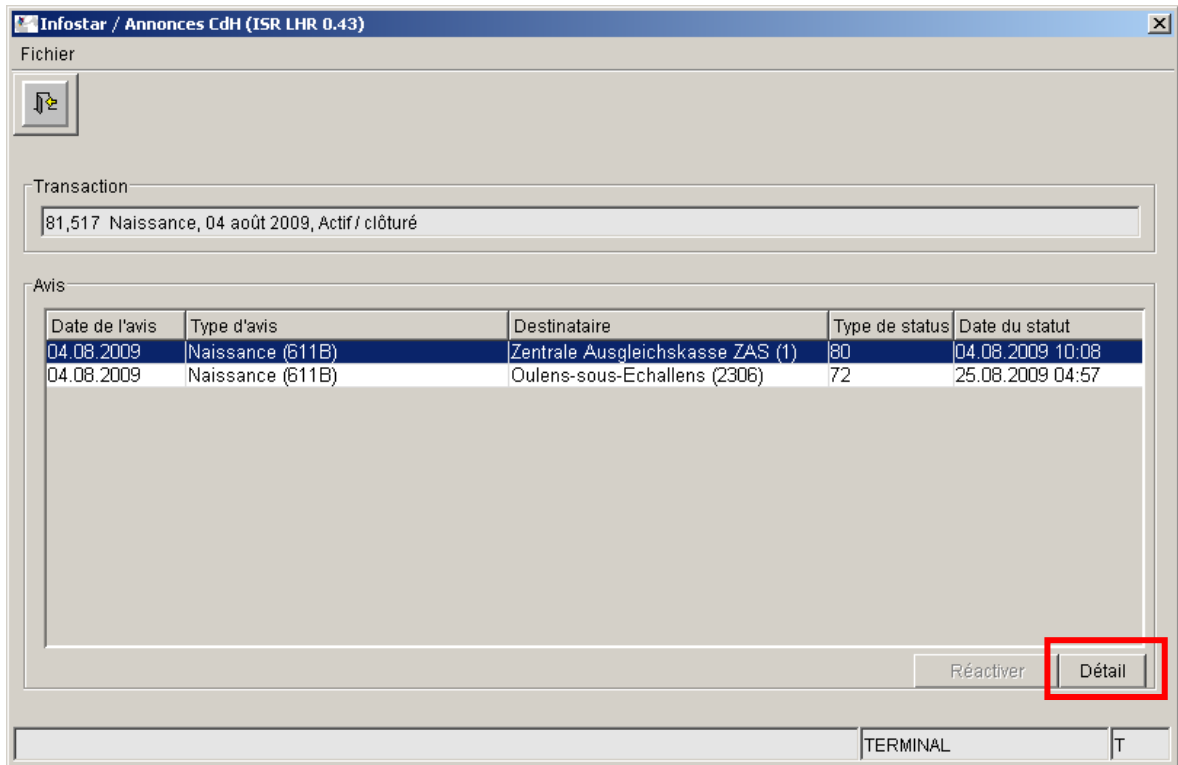
80 = clôturé

90 = refusé (p.ex. aucune modification nécessaire ou en traitement auprès de la CdC)



## 2.4 Contenu de la communication à la CdC

Il est possible de passer du masque "Annonces CdH" (ISR LHR 0.43) au masque "Annonces LHR XML" (ISR LHR 0.45) à l'aide de la touche "Détail".





Sur le masque "Annonces LHR XML" (ISR LHR 0.45), les données de la communication sont affichées au format XML. **Ce fichier XML, rédigé en langue anglaise, ne doit ni être imprimé, ni conservé ou contrôlé par les officiers de l'état civil.** Il ne sert qu'en tant qu'aperçu des données envoyées en cas d'éventuelles demandes de précision par la CdC. Pour imprimer le "fichier", en cas de besoin, le texte doit être "marqué", "copié" et inséré dans un document Word (avec les combinaisons des touches correspondantes ou en cliquant sur le côté droit de la souris). Une impression directe à partir du fichier XML n'est pas possible.

Infostar / Annonces LHR XML (ISR LHR 0.45)

Fichier

Transaction / Message

81,492 Personne, 04 août 2009, Actif / clôturé

04.08.2009, Personne (6116), Zentrale Ausgleichskasse ZAS (1), 80, 04.08.2009 09:12

Avis

- searchPersonRequest
  - firstNames: Anna
  - officialName: Beispiel
  - sex: 2
  - dateOfBirth
    - ns2:yearMonthDay: 1971-01-18+01:00
  - nationality
    - nationalityStatus: 2
    - countryId: 8100
  - placeOfBirth
    - ns3:swissTown
    - ns3:historyMunicipalityId: 11954
- searchPersonResponse

TERMINAL T

## 2.5 Recherche à l'aide du nouveau numéro AVS13

Il est possible d'effectuer la recherche d'une personne avec le nouveau numéro AVS13 à partir du champ nouvellement inséré "Numéro AVS13" dans le masque "Recherche d'une personne" (ISR 0.04).

The screenshot shows the 'Recherche d'une personne (ISR 0.04)' window. The 'NAVS13' field is highlighted with a red box. The window contains the following elements:

- Menu: Fichier, Traiter, ?
- Toolbar: File, Print, Close, Help icons
- Form fields: Nom, Prénoms, Date de naissance (with 'au' separator), Lieu de naissance, Lieu d'origine
- Radio buttons:  Nom de famille / de célibataire,  Nom de famille,  Nom célibataire
- Dropdown: Sexe
- Checkboxes:  Tous les noms,  Recherche phonétique
- Buttons: Rechercher, Saisie d'une personne
- Status bar: TERMINAL

## 3 Communication automatique et électronique à l'AVS (art. 53 OEC)

### 3.1 Communications à l'AVS à partir du 27 janvier 2010

Dès le 27 janvier 2010, les dispositions prévues à l'article 53 OEC seront opérationnelles. Ceci signifie que les décès ne seront plus communiqués à l'AVS par les officiers de l'état civil sous la forme papier mais uniquement automatiquement et sous forme électronique (dès le 27.01.2010, l'envoi de la formule 2.2.1 "Communication d'un décès" à la CdC ne sera plus proposé lors de la clôture d'un décès). **Les officiers de l'état civil n'ont aucune obligation de contrôle resp. de communication.** Les informations y relatives sont visibles sur le masque "Annonces CdH" (ISR LHR 0.43), de manière analogue à celles de la communication au contrôle des habitants (voir ch. 4 et ss).

### 3.2 Abrogation de la lettre du 08.07.2008 NNSS / RHG

La lettre de l'OFEC du 08.07.2008 NNSS / RHG sera abrogée en date du 26 janvier 2010.

#### **4 Communication automatique et électronique au contrôle des habitants (art. 49 OEC)**

**L'introduction de l'envoi électronique des communications aux contrôles des habitants va se faire de manière progressive et opérationnelle au cours de l'année 2010 pour autant que l'infrastructure TED des contrôles des habitants soit adaptée.**

##### **4.1 Communication automatique et électronique au contrôle des habitants avec raccordement à la "plateforme Sedex"**

Les communications nécessaires sont générées par la plateforme Sedex automatiquement et sous forme électronique à partir de chaque transaction au moyen de la fonction "clôture de la transaction" (voir les exceptions sous ch. 4.3). Ceci signifie que, dans un premier temps (lors de nouvelles saisies, en particulier dans la transaction Naissance), la communication à la CdC est déclenchée pour demander le nouveau numéro AVS13. Dans un deuxième temps, c'est-à-dire après réception de l'annonce de retour avec l'indication du numéro AVS13 par Infostar, la plateforme Sedex génère automatiquement et sous forme électronique la communication au contrôle des habitants. Etant donné que la CdC peut avoir des retards lors de l'attribution du numéro AVS13, la communication au contrôle des habitants sera déclenchée automatiquement et sous forme électronique au plus tard après 48 h (après avoir été générée) toutefois sans le numéro AVS13. Cette procédure n'est pas valable pour la communication à partir de la transaction Décès. Celle-ci est déjà déclenchée après 2 heures même si le numéro AVS13 n'a pas encore été attribué. Il s'agit d'empêcher qu'un événement qui doit impérativement être annoncé ne soit communiqué qu'après un long délai au contrôle des habitants. **Les officiers de l'état civil n'ont aucune influence et ne peuvent être tenus responsables au cas où les communications ne parviendraient pas au contrôle des habitants (exceptions: voir ch. 4.2 et 4.3).** La mise à disposition de la communication correspondante sur la plateforme Sedex du contrôle des habitants est visible par le statut d'annonce (80) sous la rubrique Avis du masque "Annonces CdH" (ISR LHR 0.43).

##### **4.2 Communication au contrôle des habitants sans raccordement à la "plateforme Sedex"**

L'Office fédéral de l'état civil (OFEC) tient une liste de la gestion des raccordements des contrôles des habitants suisses à la plateforme Sedex dans Infostar. Les contrôles des habitants communiquent à l'OFEC la date à partir de laquelle ils veulent recevoir les communications uniquement automatiquement et sous forme électronique afin qu'ils puissent procéder aux adaptations nécessaires.

Si les contrôles des habitants ne sont pas encore raccordés à la plateforme Sedex, la communication usuelle sur papier sera reprise dans la liste des messages au moyen du bouton "Propositions" du masque "Liste des messages relatifs à la transaction" (ISR 21.01) après la clôture de la transaction. Si la communication au contrôle des habitants est proposée sous forme papier, celle-ci doit être envoyée par la voie habituelle (poste, courrier etc.). **Dans ce cas, l'officier de l'état civil est responsable de l'envoi de la communication.**

#### 4.3 Exceptions qui exigent l'envoi d'une communication sur papier au contrôle des habitants

Si, exceptionnellement, un événement pour lequel il existe une obligation de communiquer au contrôle des habitants est **enregistré dans la transaction Personne, la communication sera effectuée sous la forme papier** (p.ex. copie certifiée conforme de la décision).

De même, **une communication sur papier** doit être envoyée au contrôle des habitants (lors d'une obligation de communiquer) si la **rectification** a été effectuée par l'autorité de surveillance **au moyen d'une transaction B32**.

Si des transactions sont **radiées ou débloquées** par l'autorité de surveillance, une **communication au contrôle des habitants** (en cas d'obligation de communiquer) doit être établie sur papier manuellement après la nouvelle clôture de la transaction reconstituée ou rectifiée. Dans les deux derniers cas, **le déclenchement automatique de la communication par la plateforme Sedex doit être bloqué en mettant une coche (avant de clôturer) dans la case figurant sur le masque "Clôture de la transaction" (ISR 0.08)**. Cette mesure évite que des événements qui ont déjà été annoncés (p.ex. radiation technique) soient communiqués une nouvelle fois aux contrôles des habitants. En outre, les éventuelles rectifications ne sont pas visibles sur la nouvelle communication par les contrôles des habitants.

**Dans ces cas, l'officier de l'état civil est responsable de l'envoi de la communication.**

Infostar / Clôture de la transaction (ISR 0.08)

Fichier

Transaction

79,780 Célébration du mariage, 04 juin 2009, Inséré

Saisie

Type de transaction Célébration du mariage

Date d'établissement 04.06.2009 par Mathys Anita

Dernière modification 30.11.2009 par Mathys Anita

Statut Inséré

Clôture

Date 30.11.2009

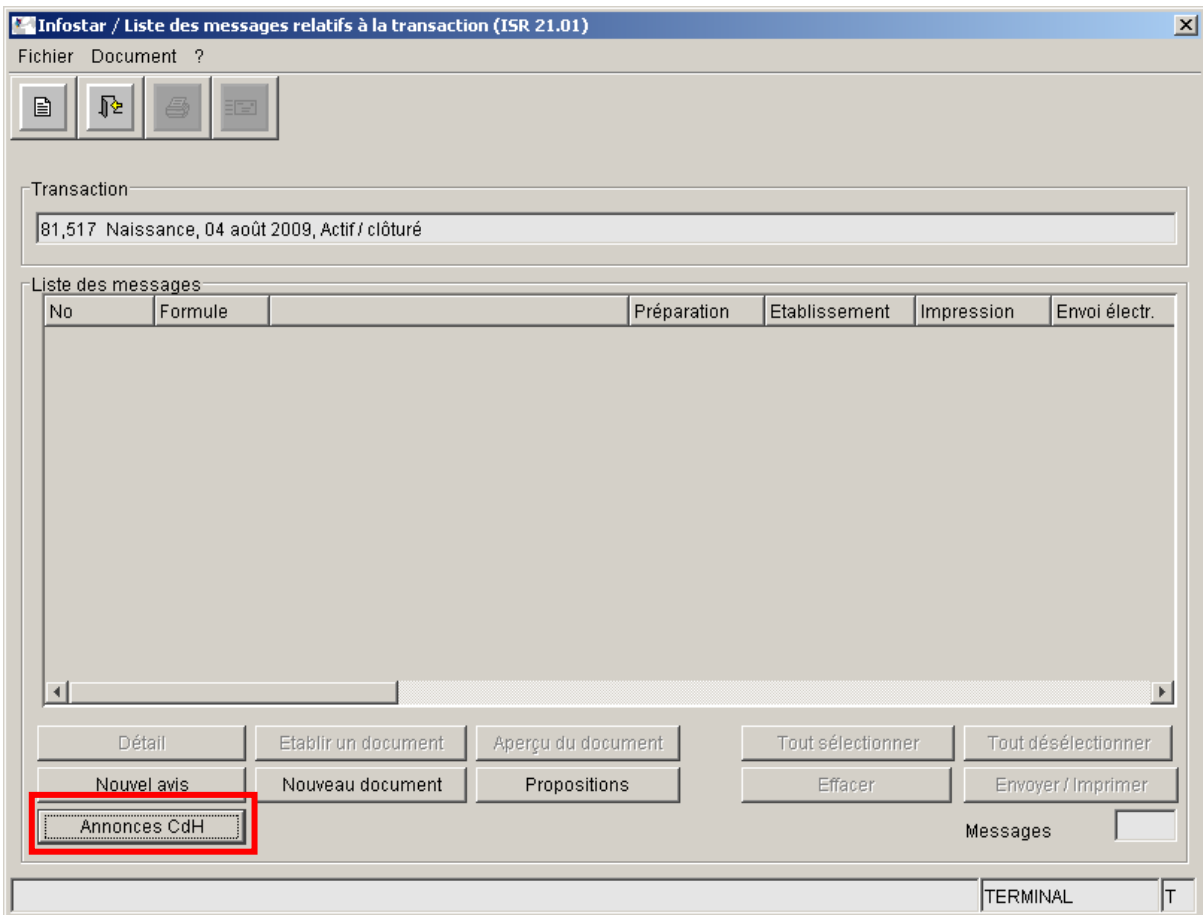
Identification de l'utilisateur 33910 Mathys Anita

Supprimer annonces Sedex au CdH

TERMINAL T

#### 4.4 Visibilité des communications générées automatiquement et sous forme électronique

Il est possible de passer du masque "Liste des messages relatifs à la transaction" (ISR 21.01) au masque "Annonces CdH" (ISR LHR 0.43) à l'aide du nouveau bouton "Annonces CdH". Vous pouvez aussi accéder, comme décrit sous le point 2.3, au masque "Annonces CdH" (ISR LHR 0.43) à partir du masque "Etat civil" (ISR 0.10) via le masque "Informations sur la transaction" (ISR 0.06).



Le statut du message est indiqué sur le masque "Annonces CdH» (ISR LHR 0.43). Dès que la communication au contrôle des habitants a été générée par Infostar (clôture de la transaction correspondante), elle prend le statut 01 (en suspens). Après l'attribution du numéro AVS13 ou le traitement des données de mutation dans le registre de la CdC, Infostar reçoit automatiquement et sous forme électronique une annonce de retour. La communication au contrôle des habitants est déclenchée à partir d'Infostar via la plateforme Sedex seulement après l'attribution du numéro AVS13 (voir aussi ch. 4.1). Le statut d'annonce 80 signifie que la communication a été mise à la disposition du contrôle des habitants par la plateforme Sedex. **Les officiers de l'état civil n'ont aucune influence et ne peuvent être tenus responsables au cas où les communications ne parviendraient pas au contrôle des habitants (exceptions: voir ch. 4.2 et 4.3).**

Infostar / Annonces CdH (ISR LHR 0.43)

Fichier

Transaction

81,517 Naissance, 04 août 2009, Actif / clôturé

Avis

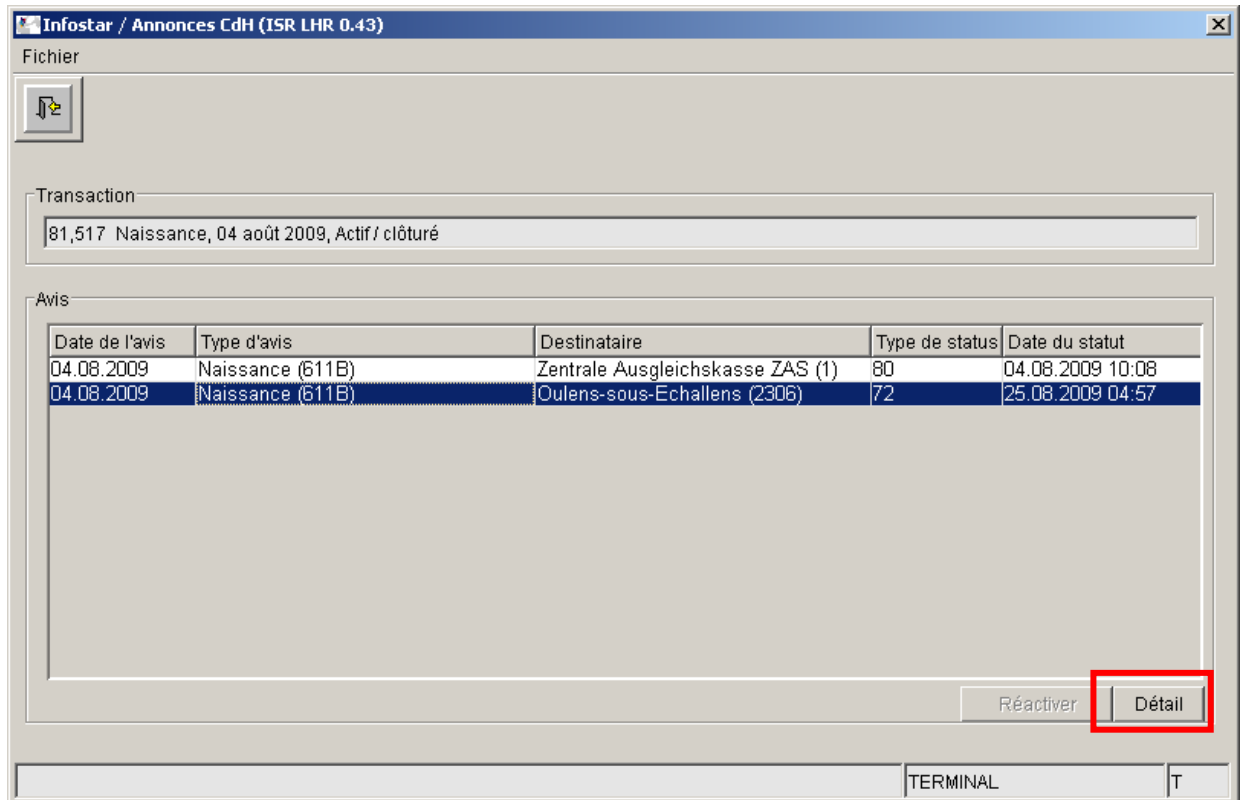
Date de l'avis	Type d'avis	Destinataire	Type de status	Date du statut
04.08.2009	Naissance (611B)	Zentrale Ausgleichskasse ZAS (1)	80	04.08.2009 10:08
04.08.2009	Naissance (611B)	Oulens-sous-Echallens (2306)	72	25.08.2009 04:57

Réactiver Détail

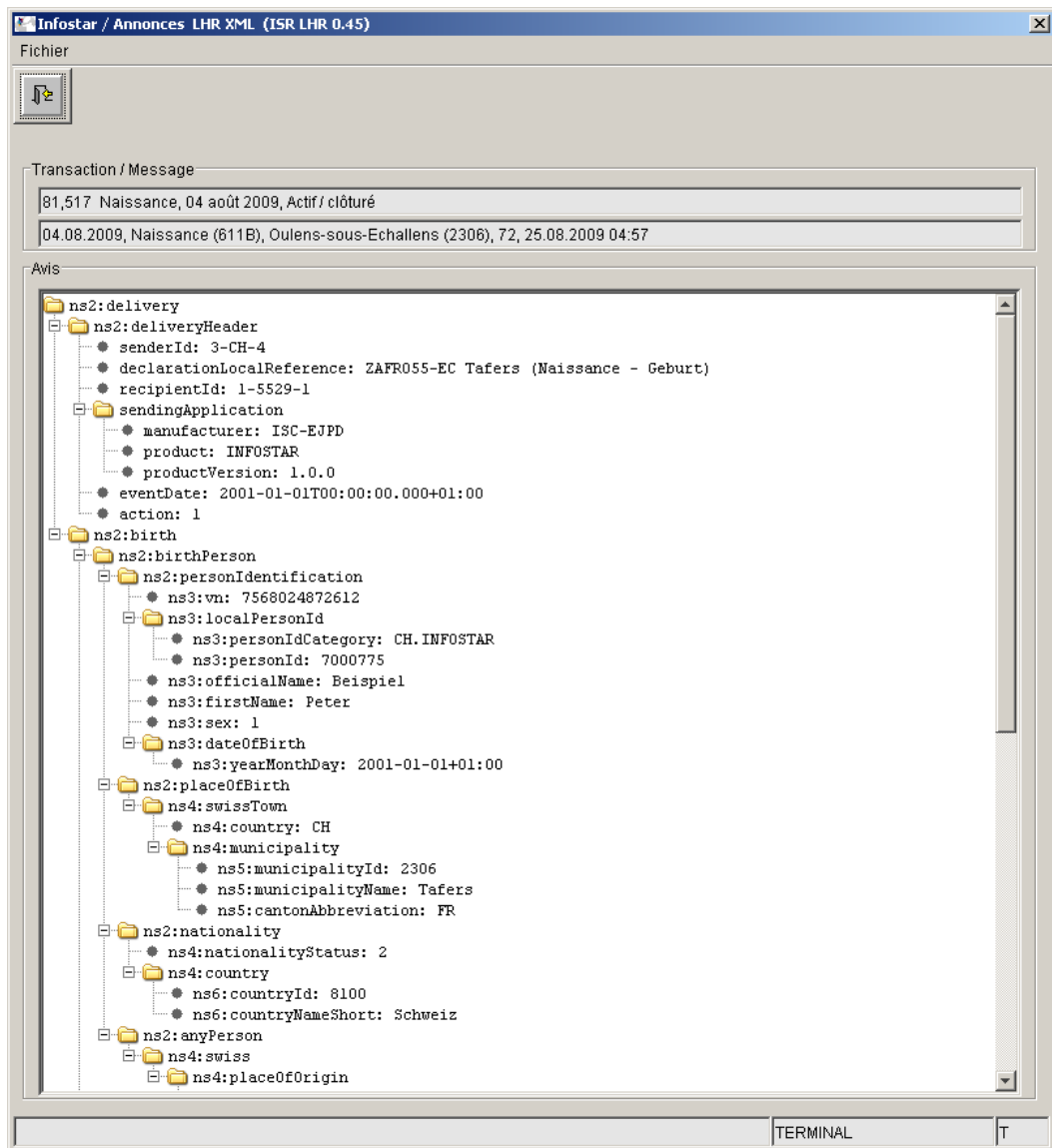
TERMINAL T

#### 4.5 Contenu de la communication au contrôle des habitants

Il est possible de passer du masque "Annonces CdH" (ISR LHR 0.43) au masque "Annonces LHR XML" (ISR LHR 0.45) à l'aide du bouton "Détail".



Sur le masque "Annonces LHR XML" (ISR LHR 0.45), les données de la communication sont affichées au format XML. **Ce fichier XML, rédigé en langue anglaise, ne doit ni être imprimé, ni conservé ou contrôlé par les officiers de l'état civil.** Il ne sert qu'en tant qu'aperçu des données envoyées en cas d'éventuelles demandes de précision par les contrôles des habitants. Pour imprimer le "fichier", en cas de besoin, le texte doit être "marqué", "copié" et inséré dans un document Word (avec les combinaisons des touches correspondantes ou en cliquant sur le côté droit de la souris). Une impression directe à partir du fichier XML n'est pas possible.



Berne, le 27 janvier 2010

OFFICE FEDERAL DE L'ETAT CIVIL OFEC

R:\PRIVATEAZW\Infostar\Programm\Release 5.0.0\Releasenotes\_5.0.0\_AHV und RHG\_F\_3\_V 2.0 f.doc